

Au plan juridique

Dossier sécurité incendie et accessibilité :

- Rapport sur les difficultés de mise aux normes rencontrées par les établissements hôteliers en application de l'arrêté du 24 juillet 2006 sur la sécurité incendie issu de la loi « services touristiques ».

- Décret du 30 avril 2009 rendant obligatoire le diagnostic accessibilité pour les 1ères et 2ème catégorie.

- Décret du 16/09/09 et arrêté du 23/09/09 prévoyant une évacuation différée des personnes à mobilité réduite et un espace sécurisé pour les personnes handicapées.

Dossier cafés/monde de la nuit :

- Signature du protocole SACEM/Discothèque.

- Uniformisation des horaires des discothèques (décret du 23/12/09).

- Création de la section du Monde de la Nuit au sein de la FNCB-MN.



- Absence de décret imposant des éthylo-tests dans les établissements de nuit.

- Formation des cafetiers.

- Réintroduction législative du transfert de la licence de débits de boissons vers les hôtels (décret du 23/12/09).

Dossier loi « santé » du 21 juillet 2009 et mesures relatives à la réduction d'alcool :

- Possibilité d'exiger la preuve de la « majorité » du client.

- Elargissement de l'interdiction de l'offre d'alcool aux mineurs à tous les commerces et lieux publics.

- Interdiction dans les points de vente de carburant des boissons alcoolisées réfrigérées, et des boissons alcoolisées à emporter après 18H.

- Formation obligatoire au permis d'exploitation des exploitants autres que les débits de boissons, qui souhaitent vendre de l'alcool entre 22H et 8H.

Dossier piscine :

- Publication après plus de trois ans de négociations de la norme « alarmes » révisée.

- Normes AFNOR « volontaires » : absence d'obligation de surveillance.



UNION DES METIERS
ET DES INDUSTRIES DE L'HOTELLERIE

L'UMIH EN CHIFFRES :

Plus de 80 000 adhérents - issus de l'hôtellerie indépendante, des chaînes volontaires et intégrées, de la restauration traditionnelle et étoilée, des cafés et du monde de la nuit - adhèrent volontairement à l'UMIH.

Bénéficiant d'un solide maillage national, l'UMIH compte 102 bureaux départementaux, 21 bureaux régionaux, 30 chaînes hôtelières, 2 groupes de restauration et la majorité des entreprises indépendantes du secteur dans ses rangs.

Première organisation professionnelle des CHR en France.

**Retrouvez
les coordonnées
de votre UMIH
départementale
sur le site umih.fr**

REJOIGNEZ- NOUS, L'UNION FAIT LA FORCE !



UNION DES METIERS
ET DES INDUSTRIES DE L'HOTELLERIE

L'UMIH, une véritable « force de frappe » qui permet de défendre vos intérêts auprès des Pouvoirs publics français et européens, à travers un lobbying permanent.

Les principaux dossiers de l'UMIH en 2009



**Le monde bouge sans cesse.
La réglementation se multiplie.
La concurrence est de plus en plus sévère...**

Autant d'éléments auxquels vous êtes, en tant que chef d'entreprise, confrontés de manière quotidienne.

Au plan social et formation

Poursuite du dialogue social de Branche dans le cadre du volet social du Contrat d'Avenir et de la baisse de la TVA à 5,5%.

Renouvellement de la convention de partenariat avec «Pôle emploi» le 11 février 2009 qui démontre que l'UMIH est un interlocuteur incontournable du monde professionnel et la seule organisation à posséder une représentativité sur l'ensemble du territoire.

Retrait de l'Amendement déposé par des députés de la majorité visant à supprimer l'exonération sur l'avantage nourriture.

Implication et mobilisation quotidienne de nos représentants UMIH et GNC au sein des instances paritaires de la formation tant au plan national (OPCA, CPNE) que régional (CRPE) mais aussi de la 17ème CPC, des comités techniques nationaux (accidents du travail...).

Accès du chèque vacances aux chefs d'entreprise et levée des obstacles juridiques et fiscaux pour une meilleure utilisation et généralisation des chèques dans les PME.

Poursuite du développement d'UMIH FORMATION et du permis d'exploitation.
UMIH Formation, organisme de formation à votre disposition.

Au plan fiscal

TVA à 5,5% dans la restauration au 1er juillet 2009 (conseil ECOFIN du 10 mars 2009).

Suivi du contrat d'avenir (prêt participatif OSEO, reconduction pour 3 ans du crédit d'impôt en faveur des maîtres-restaurateur, octroi d'un régime dérogatoire pour la Corse).

Mise en place de l'observatoire de la restauration (Cabinet Gira Conseil, NPD Conso).

Suivi de la réforme de la taxe professionnelle et des négociations avec le MEDEF auprès des Pouvoirs Publics.

Lutte contre les projets d'augmentation de la taxe de séjour.

Au plan juridique

Dossier des normes de classement :

- Refonte totale du référentiel de classement datant de 1986 dont la nouvelle grille est parue dans l'arrêté du 22 décembre 2008 avec la création de la 5ème étoile.

- Procédure de classement des hôtels issue de la loi « services touristiques », du décret et de l'arrêté du 23/12/09.

- Formation au classement touristique des hôtels et mise en ligne d'un audit d'évaluation des établissements hôteliers.

Dossier sécurité incendie et accessibilité :

- Partenariat SOCOTEC/VERITAS sur la sécurité incendie et l'accessibilité.



UNION DES METIERS
ET DES INDUSTRIES DE L'HOTELLERIE

Besoin d'accompagnement ?

Dotée d'une équipe d'experts, l'UMIH met au service des chefs d'entreprise des compétences : juridiques, fiscales, sociales, économiques, guides pratiques, formations.

Besoin d'être défendu ?

L'UMIH mène des actions permanentes de lobbying au niveau local, départemental, régional, national et européen.

Besoin d'être représenté ?

L'UMIH vous représente dans de nombreuses instances économiques, sociales et professionnelles et renforce sans cesse sa présence dans les instances interprofessionnelles (Medef, Cgpm...).

Besoin d'être informé ?

L'UMIH vous informe en temps réel sur l'information juridique, fiscale, sociale, économique et professionnelle.

Besoin de comprendre ?

L'UMIH analyse la vie économique et l'évolution du secteur des CHR pour mieux vous permettre d'anticiper sur l'avenir.

LES 5 BONNES RAISONS DE REJOINDRE L'UMIH